

# DÉCHETS LES GROS MOTS



bidong

## **QUI SOMMES-NOUS ?**

**Zero Waste France est une association de protection de l'environnement fondée en 1997 qui milite pour la réduction des déchets. Chaque Français produit plusieurs centaines de kilos de déchets ménagers par an qui sont majoritairement enfouis ou brûlés, ce qui engendre des pollutions de l'air, des sols et des océans. Face à cette situation, Zero Waste France propose la démarche zéro déchet, zéro gaspillage qui vise à réduire la production de déchets et à mieux valoriser ceux que l'on produit.**

**Concrètement, l'association agit à 3 niveaux :**

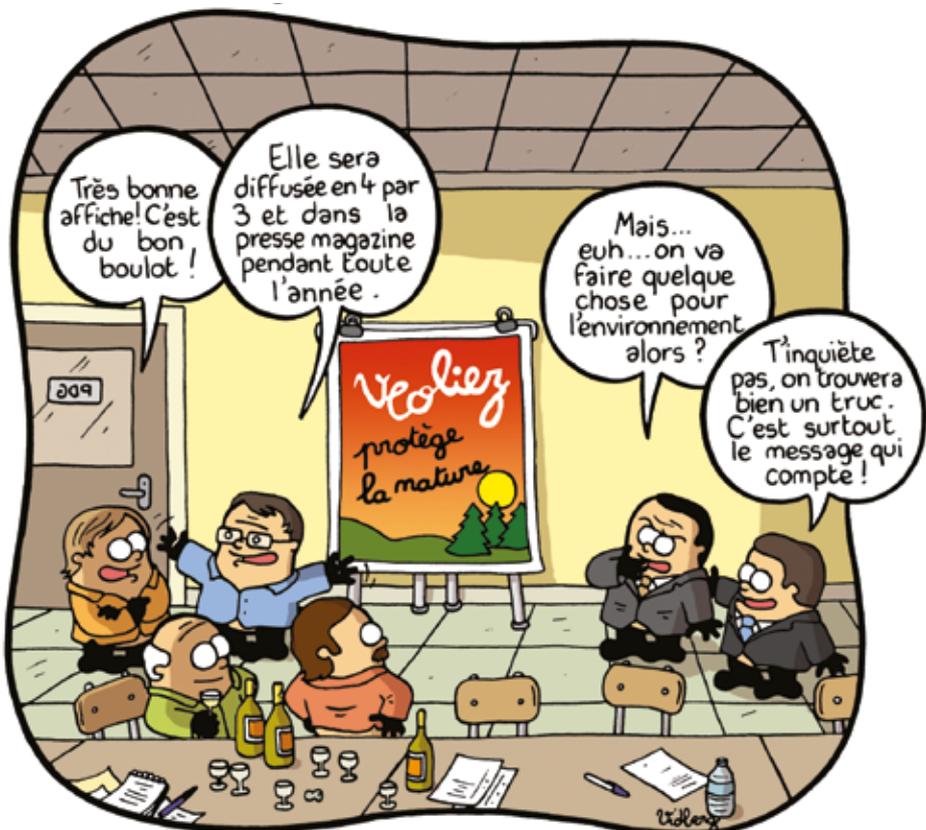
- **En tant que lanceur d'alerte, Zero Waste France fait connaître les enjeux et les problèmes liés à la gestion des déchets.**
- **Sur le plan politique, Zero Waste France intervient directement auprès des décideurs français et européens pour faire avancer les lois dans le sens de la réduction des déchets.**
- **Sur le terrain, Zero Waste France aide les collectivités, les entrepreneurs, les associations locales et les citoyens dans leurs projets zéro déchet, zéro gaspillage.**

Très bonne  
affiche! C'est  
du bon  
boulot!

Elle sera  
diffusée en 4 par  
3 et dans la  
presse magazine  
pendant toute  
l'année.

Mais...  
euh... on va  
faire quelque  
chose pour  
l'environnement  
alors?

T'inquiète  
pas, on trouvera  
bien un truc.  
C'est surtout  
le message qui  
compte!



# INTRODUCTION

**POURQUOI NE PARLE-T-ON** plus de «décharge» mais d'«installation de stockage de déchets non dangereux», non plus d'«incinérateur» mais de «centre de valorisation énergétique»? Comment est-on arrivé à affubler le mot emballage du préfixe éco- ou le mot plastique du préfixe bio-? Que cache la complexité de ces termes? La gestion de nos déchets serait-elle en un tour de main devenue écologique, respectueuse de la planète et de ses habitants? En réalité, le petit monde des déchets et ses communicants souffrent d'une maladie de plus en plus répandue: le greenwashing. C'est grave Docteur? Quels en sont les symptômes? C'est assez simple en fait. Au départ, vous avez une pratique peu reluisante (comme la mise en décharge de déchets organiques par exemple). Le greenwashing va agir, via les conseils de spécialistes en communication, comme un lavage (washing) vert (green), pour trouver des justifications écologiques à une pratique qui ne l'est pas. Progressivement, de nombreux mots liés au vocabulaire des déchets ont donc été détournés et galvaudés par les industriels et les pouvoirs publics. Ajoutez à cela un vocabulaire de plus en plus technique et des thématiques sans cesse nouvelles, vous obtiendrez un cocktail détonnant d'incompréhension, d'ambiguïté et de confusion propre à perdre tous ceux qui tenteraient de comprendre quelque chose aux déchets. Mais comment faire pour s'y retrouver en tant que citoyen? Pas de panique, Zero Waste France vous propose un remède contre les effets déformants de cette fièvre verdissante : notre toute nouvelle version du dictionnaire garanti sans greenwashing. Les définitions de ces 22 mots ou expressions passés au crible ont été conçues pour vous apporter un autre éclairage sur ces «gros mots» des déchets, vous révéler non seulement leur sens réel, mais également vous faire connaître les enjeux souvent cachés et parfois peu avouables qui s'y rapportent.

# SOMMAIRE

## A

Analyse de cycle de vie (ACV) .....8

## B

Biodégradable.....9

Bioréacteur.....10

## C

Changements climatiques .....11

Combustibles Solides de Récupération (CSR) .....12

## D

Décharge.....13

Déchets.....14

Déchèterie.....15

## E

Économie circulaire .....16

## F

Filières REP.....17

## I

Incinérateur .....19

## M

Mâchefers.....21

## **N**

NIMBY .....	22
Norme.....	24

## **O**

Obsolescence programmée.....	26
------------------------------	----

## **P**

Point vert.....	28
-----------------	----

## **R**

Recyclage.....	29
REFIOM.....	30

## **T**

Tarification Incitative (TI).....	32
Tri mécano-biologique (TMB).....	34

## **V**

Valorisation énergétique.....	36
-------------------------------	----

## **Z**

Zéro déchet, zéro gaspillage (Zero Waste).....	38
--	----

<b>Liste des sigles</b> .....	<b>39</b>
-------------------------------	-----------

*A noter : les mots en gras avec astérisque renvoient à une définition.*



# ANALYSE DE CYCLE DE VIE (ACV)

**Méthode d'évaluation de l'impact environnemental d'un produit à chaque étape de sa vie** (extraction des matières premières, fabrication, transport, distribution, utilisation et fin de vie du produit une fois devenu déchet). Il s'agit d'obtenir des éléments précis – consommation d'eau, d'énergie, émissions de gaz à effet de serre, etc. – qui permettent d'identifier les principales sources d'impacts environnementaux d'un produit ou de comparer des produits entre eux. L'ACV est encadrée par une norme : ISO 14040.

## LE MYTHE

— Cette méthode d'évaluation de l'impact environnemental est parfois considérée comme une vérité absolue, une donnée forcément objective pour la conception de produits respectueux de l'environnement et est devenue un véritable outil de communication pour les entreprises qui y ont recours.

## EN VRAI

— Le respect de la norme ISO 14040, qui encadre l'ACV, reste insuffisant pour faire confiance les yeux fermés aux résultats de ces études. L'ACV est commanditée par une entreprise, qui fixe les hypothèses de travail et les données de référence. **Ceci peut fortement influencer sur les résultats de l'analyse.**

Chacun prêche ainsi pour sa paroisse, en brandissant des ACV aux résultats parfois contradictoires. Dans le monde de l'emballage par exemple, les verriers donnent le verre gagnant, les producteurs de bioplastiques défendent le bilan environnemental positif de leurs matériaux, etc. Difficile dans certains cas de distinguer la bonne foi de la manipulation. Les ACV deviennent ainsi des outils de communication au service des entreprises... mais pas toujours au service de l'environnement.

Les ACV ont le mérite de s'intéresser au cycle de vie complet des produits mais il convient de garder un oeil critique quant à leurs résultats et de tenir compte de leurs limites. En effet, l'ACV n'intègre pas de critères sociaux ou sanitaires, ce qui peut constituer un biais sur l'impact réel du produit ou du procédé. C'est un outil d'aide à la décision parmi d'autres, et une ACV produite pour un cas précis peut difficilement être transposée pour prendre une décision dans un autre contexte.

B

Le caractère biodégradable renvoie au **processus de décomposition naturelle des déchets organiques** sous l'action de micro-organismes (bactéries, champignons, algues) et des éléments naturels (eau, chaleur et lumière du soleil).

Le **compostage\*** est un exemple bien connu de biodégradation (en présence d'air), dans lequel sont réunies les conditions nécessaires à une accélération du processus naturel. **La méthanisation\***

correspond quant à elle à une dégradation en absence d'oxygène.

## BIODÉGRADABLE

### LE MYTHE

\_\_\_ Un produit biodégradable ne causerait pas de dommage environnemental. Si les plastiques polluent nos espaces naturels et finissent en partie dans les océans, la solution est alors toute trouvée : remplaçons-les simplement par des sacs plastiques dits « biodégradables » !

### EN VRAI

\_\_\_ Malheureusement, l'adjectif « biodégradable » est sans cesse détourné de sa définition initiale, pour tendre vers le greenwashing. Le terme renvoyant initialement à un processus naturel est alors utilisé pour vendre un produit ou un procédé industriels.

En réalité, pour apprécier le caractère réellement écologique d'un produit biodégradable, il faut être attentif à trois choses :

**De quelle biodégradabilité parle-t-on ?** Le terme fait référence à des durées et des qualités de dégradation (toxicité, permanence de micro-éléments dans l'environnement...) très variées. Pour être plus précis, mieux vaut se fier à la norme de compostabilité qui atteste que le matériau se dégrade dans des conditions normales de compostage, si possible domestique. **Où sera jeté le produit ou emballage biodégradable ?**

Existe-t-il une solution de compostage accessible à tous ? En effet, tout biodégradable ou compostable qu'il soit, un sac qui finit par être jeté à la poubelle terminera dans un incinérateur ou une décharge et sera comme n'importe quel déchet, à l'origine d'une pollution.

**S'agit-il d'un produit ou emballage à usage unique ?** La consommation de ressources nécessaires à la fabrication d'un produit jetable est toujours un gaspillage. Ne faudrait-il pas arrêter d'utiliser le biodégradable comme une nouvelle excuse pour le tout-jetable ?

# B

*Procédé appliqué dans certaines décharges et consistant à **recupérer l'eau qui percole et s'écoule au fond des casiers** (les lixiviats) **pour la réinjecter en surface** afin de favoriser la multiplication de micro-organismes et accélérer ainsi la dégradation des déchets. Le gaz (appelé biogaz) produit par la dégradation des déchets est récupéré pour être torché sur place ou utilisé comme source d'énergie.*

## BIORÉACTEUR LE MYTHE

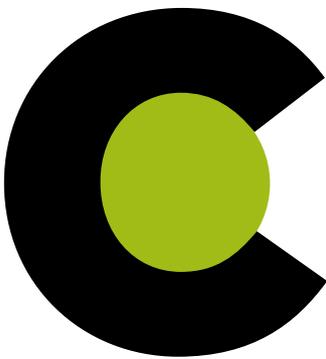
Grâce aux bioréacteurs, l'exploitation des décharges serait désormais « optimisée », et leur impact environnemental « maîtrisé ». La mise en décharge deviendrait un mode de traitement des déchets comme un autre, voire une source d'énergie qualifiée de renouvelable.

### EN VRAI

Même avec un bioréacteur, **une décharge reste une décharge, c'est à dire une installation polluante** à plusieurs titres (cf. définition **décharge\***).

Grâce aux bioréacteurs, certains exploitants se félicitent de capter et valoriser le biogaz, composé notamment de méthane. C'est oublier d'où provient ce biogaz ! Il est issu de la fermentation des déchets organiques (déchets de cuisine ou de jardin, papiers et cartons), or ces déchets que l'on peut valoriser beaucoup plus proprement (par compostage ou méthanisation) n'ont absolument pas leur place en décharge. L'arrivée des bioréacteurs semble contribuer au nouveau statut autoproclamé des décharges comme « productrices d'énergie verte » et fait oublier à tous l'interdiction, depuis 2002, d'enfouir des déchets non ultimes, ce qui inclut les déchets organiques. Avec les bioréacteurs, nous sommes ainsi passé du contrôle obligatoire d'une pollution – l'émission diffuse de méthane – à une nouvelle activité lucrative, une partie du biogaz pouvant être revendue. Cerise sur le gâteau, ces installations ont plus d'avantages fiscaux que les décharges traditionnelles.

Grâce à trois petites lettres (b, i, o) qui semblent garantir dans l'imaginaire collectif le bien-fondé écologique d'un tel mécanisme, l'industrie du déchet réussit un sacré tour de force : augmenter la rentabilité de ses installations en inventant une rustine (plus ou moins efficace) contre la pollution qu'elle a délibérément choisie de créer.



*Les changements climatiques sont des variations des caractéristiques climatiques en un endroit donné, au cours du temps : réchauffement ou refroidissement.*

*Aujourd'hui **le terme désigne plus particulièrement l'impact des activités humaines sur le climat**, via l'augmentation des pollutions et des gaz à effet de serre (GES). Le réchauffement climatique global implique des bouleversements climatiques locaux.*

## CHANGEMENTS CLIMATIQUES

### LE MYTHE

— Dans la comptabilité internationale officielle des émissions de GES, le secteur des déchets est très minoritaire. Pour agir sur les

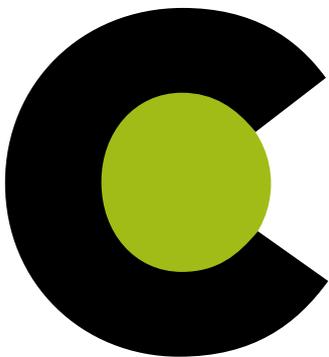
GES responsables des changements climatiques, on considère qu'il faut agir sur les secteurs les plus impactants. En général, on s'attaque donc aux transports. La thématique déchets est la grande absente des débats sur les changements climatiques.

### EN VRAI

— **Dans les faits, l'impact du secteur des déchets est grandement sous-estimé.** Le transport nécessaire au traitement des déchets (camions pour le ramassage, cargos qui envoient les déchets en recyclage à l'autre bout de la Terre, etc.) n'est pas pris en compte dans le calcul de l'impact du secteur, mais dans celui des transports. Les installations elles-mêmes sont soumises à des calculs tronqués qui prennent en compte seulement une partie de leurs émissions de gaz à effet de serre (plus d'informations sur [climat.zerowastefrance.org](http://climat.zerowastefrance.org)).

Au-delà de l'impact effectif du secteur des déchets, c'est surtout l'impact d'un changement de consommation qui est complètement ignoré. Car le déchet n'est que la partie émergée de l'iceberg.

Eviter de « consommer » une bouteille d'eau (en buvant l'eau du robinet par exemple) c'est supprimer de nombreuses émissions de GES, à toutes les étapes : pas d'extraction de ressources naturelles, de consommation d'énergie pour sa production, de transport pour la mettre en magasin, de transport pour la ramener chez soi et enfin pas de déchet.



*Les CSR (Combustibles Solides de Récupération) **regroupent des déchets à fort pouvoir calorifique** (qui brûlent facilement en libérant beaucoup d'énergie). Constitués de refus de tri, de déchets d'entreprises, de chantiers ou encore d'encombrants de déchèteries, broyés et séchés, ils sont utilisés principalement dans les fours de cimenterie, ou des chaudières spécifiques. On parle alors de co-incinération. Ils peuvent également être brûlés dans des incinérateurs traditionnels.*

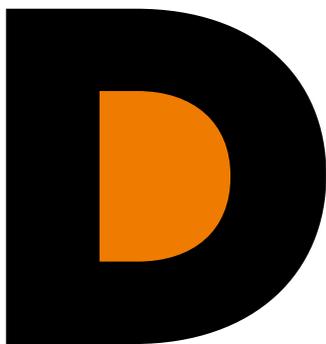
## CSR

### LE MYTHE

\_\_\_ Les déchets transformés en CSR seraient « sauvés » de la décharge, afin de produire de l'énergie. La démarche serait même doublement bénéfique pour l'environnement, lorsque l'on brûle des CSR en substitution des combustibles fossiles classiques comme le fuel. Et comme ces déchets sont constitués en partie de biomasse (carton et bois par exemple), l'énergie qui en est tirée peut même être qualifiée de renouvelable !

### EN VRAI

\_\_\_ **Il s'agit d'une énergie ni vraiment renouvelable, ni vraiment durable.** Il faut noter que les CSR sont en partie constitués de plastiques, issus donc du pétrole, une ressource non renouvelable. En plus du plastique, les CSR sont composés de bois, textiles, papiers et cartons. Certes, tout cela brûle bien, mais pourrait aussi très bien se recycler. Les CSR viennent donc en concurrence du tri (ou de l'amélioration du tri, lorsqu'il s'agit de refus) et du recyclage de ces matériaux. Pire encore, ils viennent appuyer la construction d'usines de TMB (cf. définition **TMB\***) qui, incapables de valoriser sous forme de matière les déchets, sont productrices de CSR à partir de nos ordures ménagères en mélange.



Une décharge est un **terrain creusé, recouvert d'un remblai et d'une bâche** (la géomembrane) **sur lequel on entasse les déchets**. Il peut s'agir de déchets du BTP, dits inertes, de déchets dangereux ou de déchets non dangereux, en général les ordures ménagères en mélange. En France, on compte plus de 230 décharges pour les seuls déchets ménagers. Lors de leur exploitation, elles sont à ciel ouvert, puis recouvertes de terre et de gazon en fin d'exploitation.

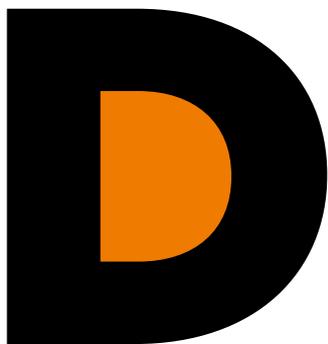
## DÉCHARGE

### LE MYTHE

— Selon les exploitants de ce genre de site, les décharges seraient aujourd'hui parfaitement maîtrisées. On peut même lire sur le site de certains syndicats de traitement ou d'exploitants l'ambition d'atteindre « l'excellence environnementale ».

### EN VRAI

— Pourtant, le fonctionnement des décharges ne laisse rien présager de bon. **On entasse les déchets et on attend** (ou on stimule - cf. **Bio-réacteur\***) **leur décomposition. Ce faisant sont produits des lixiviats** (pluies et eau des biodéchets qui s'infiltrent et récoltent divers polluants sur leur passage) et des gaz à effet de serre (dioxyde de carbone et méthane). Une partie des industriels assure maîtriser ces impacts. Pourtant, la géomembrane n'est pas éternelle et **l'isolation des déchets du sol ne dure qu'un temps** (de plus en plus court d'ailleurs !). Leur durée ne peut être estimée précisément et leur imperméabilité à certaines substances toxiques au bout de quelques dizaines d'années ne peut être démontrée. Le jus toxique que produisent ensemble la décomposition des déchets et le ruissellement des eaux de pluie finit par s'infiltrer dans le sol au delà de la géomembrane, voire dans les nappes phréatiques avoisinantes. Enfin, le gaz est certes en partie capté mais souvent brûlé sur place, et donc non valorisé. Parce que tout ça n'est pas très glamour dans l'imaginaire collectif, vous n'entendrez pas les industriels parler de décharge, mais plutôt d'installation de stockage, de centre d'enfouissement technique, d'éco-site ou encore d'éco-pôle.



Défini par le Code de l'environnement comme « toute substance ou tout objet, [...] dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire ». **Devenir un déchet est donc le destin de tout type d'objets ou de substances**, de nos épiluchures de légumes aux produits toxiques, d'une bouteille d'eau à un porte-avion. C'est du moins le schéma de l'économie dite « linéaire », schéma dans lequel les biens sont conçus pour n'avoir qu'une seule vie.

## DÉCHET

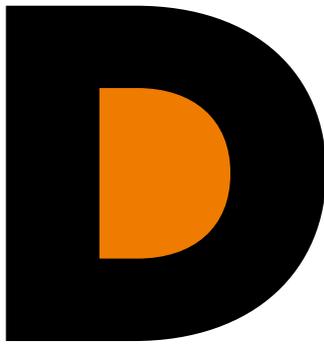
### LE MYTHE

— Pour les entreprises du secteur, les déchets ne seraient en aucun cas un problème mais une ressource. « Faire du déchet une ressource » (Veolia), « De la suite dans vos déchets » (Sita Suez), « Créateur d'énergie verte » (TIRU), « Prêts pour la révolution de la ressource » (Suez) : c'est avec ces slogans que ces multinationales convainquent le grand public que seul le déchet sauvage (abandonné dans la nature) est un souci. Un déchet « pris en charge » et *a fortiori* un déchet valorisé ne serait plus un problème.

### EN VRAI

— Pourtant, la gestion des déchets n'est pas une activité anodine. **Elle représente un énorme budget pour les collectivités (et les citoyens), implique des milliers de kilomètres parcourus par des camions-bennes, des infrastructures gigantesques et polluantes pour leur traitement.** Et ce, même lorsque l'on parle de « valorisation » énergétique ou matière. En effet, les activités de recyclage induisent elles aussi des émissions de gaz à effet de serre et des consommations de matières premières, eau, énergie.

Au-delà des déchets ménagers, les plus visibles au sein de chaque foyer, il faut également considérer les déchets générés par l'économie de façon générale et les processus de production. Un mouchoir jeté à la poubelle représente davantage que les quelques grammes qui finissent à l'incinérateur, il faut y ajouter des kilos de pesticides et des centaines de litres d'eau pour faire pousser le coton, une industrie de transformation génératrice de déchets, du transport, des emballages supplémentaires. Le déchet, étape ultime de la majorité de nos biens de consommation, est ainsi le stigmate criant des ressources naturelles utilisées : sa prise en charge, plus ou moins efficace, ne devrait pas laisser penser qu'il est sans impact.



# DÉCHÈTERIE

*Lieu clos et sécurisé où l'on peut venir déposer ponctuellement des déchets ménagers (électroniques, encombrants, etc.) ou des déchets artisanaux (gravats, etc.) en vue d'une prise en charge spécifique. Autrement dit, c'est l'endroit où l'on va lorsque l'on veut se débarrasser de son vieux frigo ou de piles. Un Français produit en moyenne 580 kg de déchets ménagers et assimilés par an (incluant les déchets des commerces, les déchets verts, etc.), dont 200 kg déposés en déchèterie ! Le sort de ces déchets pèse donc lourd sur la balance, même si on ne les voit pas dans sa poubelle du quotidien.*

Attention, il ne faut pas confondre **décharge\*** (lieu d'enfouissement des déchets) et déchèterie.

## LE MYTHE

— De manière générale, on peut avoir l'impression que tout déchet apporté en déchèterie et trié dans la benne qui lui est destinée, sera valorisé.

## EN VRAI

— **Les performances de valorisation sont variables d'une déchèterie à l'autre**, et dépendent des acteurs qui prennent en charge après évacuation les déchets placés dans les bennes. Un déchet apporté en déchèterie peut être réutilisé (à condition d'être intercepté dès l'entrée), recyclé, valorisé énergétiquement ou simplement mis en décharge.

Le fonctionnement et les moyens des déchèteries varient. Les contrats liant les déchèteries aux éco-organismes (cf. **Filière REP\***) limitent parfois les actions que les collectivités peuvent engager, obligeant la collectivité à atteindre un certain niveau de performance pour obtenir davantage d'aides financières. Or, c'est précisément avec une aide financière que les déchèteries pourraient améliorer leur performance de valorisation. Leur configuration et leur taille varient selon les endroits, permettant le tri de plus ou moins de flux de déchets différents. Elles sont également parfois fermées à certains acteurs tels que les artisans, qui ont alors du mal à se défaire proprement de leurs déchets de chantier.

Les collectivités locales doivent donc orienter cet outil qu'est la déchèterie vers une augmentation des types de déchets admis, et une maximisation du réemploi (zones de don, stations de recharge des piles, partenariats avec les structures de l'ESS, etc.) et du recyclage des déchets.



D'après le code de l'environnement, l'économie circulaire repose sur trois grands principes : **une consommation sobre et responsable des ressources, la réduction des déchets et la valorisation maximale des déchets en matières premières secondaires**. Ce modèle s'oppose à celui de l'économie linéaire consistant, pour schématiser, à extraire des ressources, produire, consommer, jeter.

# ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## LE MYTHE

— Aujourd'hui, le terme économie circulaire est mis à toutes les sauces et est simplement devenu synonyme de valorisation. On parle d'économie circu-

laire à partir du moment où le déchet est ré-utilisé d'une façon ou d'une autre : le **recyclage\*** et même la **valorisation énergétique\*** deviennent synonymes d'économie circulaire !

## EN VRAI

— **Pourtant tous les types de valorisation ne se valent pas.** La valorisation énergétique se contente de brûler des ressources sous couvert de produire de l'énergie, et le recyclage lui-même a ses limites (par exemple, le papier a cinq vies tout au plus).

En créant une boucle parfaite dans laquelle aucun déchet n'est produit *in fine*, le modèle du compostage pour les déchets organiques est un bon exemple d'économie circulaire réellement vertueuse. Toute boucle non parfaite ne devrait théoriquement pas être qualifiée d'économie circulaire. La dérive est pourtant trop récurrente. Ainsi, Coca-Cola, qui tire à boulets rouges sur la consigne mais ouvre une usine de recyclage, est présenté comme « acteur et militant de l'économie circulaire. »

La grande distribution s'empare elle aussi de l'économie circulaire, y voyant une superbe opportunité de réduire ses coûts et de développer de nouvelles offres pour ses clients. Par exemple, on voit de plus en plus d'enseignes proposer la reprise de vieux vêtements ou de bouteilles vides de parfums en vue de leur valorisation (du recyclage mais parfois simplement de la valorisation énergétique, c'est-à-dire de l'incinération). Bien sûr, pour boucler la boucle (de la consommation, plus que celle de l'économie circulaire), ces magasins proposent en échange des bons d'achat !



REP signifie Responsabilité Élargie du Producteur et renvoie au principe du pollueur-payeur. La logique est simple : **une entreprise qui met sur le marché un produit qui deviendra plus tard un déchet doit payer pour sa prise en charge ou organiser elle-même les conditions de sa réutilisation, son recyclage ou son élimination.** Pour exercer cette responsabilité, les entreprises d'un même secteur peuvent se réunir au sein d'éco-organismes, chargés de mettre sur pied des filières facilitant et finançant le tri, la collecte et le traitement d'un type de déchet spécifique.

## FILIÈRE REP

Par exemple, les entreprises qui fabriquent des piles sont organisées au sein de deux éco-organismes qui mettent en place des bornes de récupération et financent le traitement. L'action de ces éco-organismes est encadrée par un cahier des charges, élaboré par l'État avec l'aide des parties prenantes (fabricants, collectivités, recycleurs...).

### LE MYTHE

\_\_\_ L'application de la REP au travers des éco-organismes permettrait de créer des comportements vertueux sur le plan environnemental. La logique de départ est imparable : devant contribuer financièrement pour chaque déchet créé, et payer plus cher lorsqu'il n'est pas recyclable, les entreprises devraient alors tout faire pour en produire le moins possible et améliorer la recyclabilité.

### EN VRAI

\_\_\_ Les éco-contributions ainsi payées par les fabricants sont d'un montant très faible et les critères pour les fixer ne prennent pas suffisamment en compte des éléments comme la recyclabilité du produit. Ainsi, les fabricants ne sont que peu incités à orienter leurs décisions vers des choix plus vertueux en matière d'éco-conception.

Par ailleurs, les éco-organismes sont pilotés par les entreprises du secteur elles-mêmes et peuvent plutôt avoir pour objectif de défendre leurs intérêts (payer le moins possible) que de faire progresser la réutilisation et le recyclage. Les intérêts économiques en jeu sont parfois énormes et l'État a du mal à exercer un contrôle, et encore plus à prendre des sanctions. C'est le cas notamment pour Eco-emballages, l'éco-organisme en charge des emballages.

Leur conseil d'administration est composé de géants des secteurs de l'alimentaire et de la grande distribution : Coca-cola, Nestlé, L'Oréal, Carrefour, Mondelez et bien d'autres. Il existe bien un système de malus pour les emballages perturbateurs du recyclage mais dans les faits, Eco-emballages ne l'applique pas toujours ou à des taux trop faibles pour être efficaces rapidement. L'État est censé contrôler les éco-organismes, mais fait rarement pression sur eux et certains sont ré-agrésés sans avoir atteint leurs objectifs.

Enfin, même si des filières REP continuent de se constituer, seuls quelques types de produits sont soumis à la REP, ainsi beaucoup d'entreprises ne sont pas tenues pour responsables de ce qu'elles mettent sur le marché (par ex. les jouets, les matériaux du BTP, les couches...).

**Usine de traitement des déchets assurant leur combustion partielle** en présence d'un excès d'air. D'un simple four auquel était adjointe une cheminée pour l'évacuation des fumées, nous sommes passés à des constructions de plus en plus complexes. En France, 126 incinérateurs sont en fonctionnement (données de 2016).

## LE MYTHE

— Depuis quelques années, l'incinérateur est présenté comme la solution miracle face à la décharge,

# INCINÉRATEUR

devenue complètement *has-been*. Un incinérateur serait une usine merveilleuse dans laquelle des déchets en mélange seraient « éliminés » tout en produisant de l'électricité et de la chaleur, alimentant les réseaux de chaleur des chauffages urbains. Cette énergie est même qualifiée de renouvelable ! C'est vrai que les déchets n'ont pas l'air de s'épuiser !

## EN VRAI

— Contrairement à l'idée reçue et savamment entretenue, **ces déchets divers et variés** (en volume, en composition et en toxicité) **ne disparaissent pas dans l'incinérateur comme par magie**. La réduction miraculeuse en volume n'est là que pour cacher le fait que les déchets initialement non toxiques dans leur vaste majorité se transforment en déchets... toxiques et en fumées... tout aussi toxiques ! Pour 1000 kg de déchets avalés par un incinérateur, celui-ci rejettera des résidus solides toxiques (environ 200 kg de **mâchefers\*** et 30 kg de **REFIOM\***). Il faut ajouter à ces déchets solides les rejets gazeux (plusieurs milliers de mètres cubes de fumées contenant des polluants divers tels que dioxines, furanes et métaux lourds, particules fines et ultrafines, etc.) et des effluents liquides rejetés en station d'épuration ou dans les fleuves (issus du traitement des fumées ou des mâchefers).

**Les incinérateurs ont trois autres gros inconvénients : leur coût, leur longévité et leur manque de flexibilité.** Un incinérateur est un investissement de plusieurs dizaines voire centaines de millions d'euros – sans même prendre en compte les « coûts cachés » (coûts sociaux, sanitaires et environnementaux) – et le projet engage financièrement la collectivité sur au moins 40 ans (durée de vie de l'installation). Cet investissement accapare une telle part du budget de gestion des déchets de la collectivité,

qu'il est difficile d'investir dans une démarche efficace de réduction des déchets en parallèle. D'autant plus que l'incinérateur manque de flexibilité: ce véritable « aspirateur à déchets » doit être alimenté en continu et à capacité constante pendant toute la durée de sa vie. Quand ces fours, souvent surdimensionnés, doivent être alimentés 24h/24, quel intérêt pour la collectivité et les industriels qui les exploitent de réduire les déchets ?

La production d'énergie et le nouveau nom dont on affuble l'incinérateur (unité de valorisation énergétique - UVE), ne peuvent compenser les problèmes majeurs que ce genre d'installations posent.

Face au discours « nous avons besoin d'un incinérateur car les citoyens produisent trop de déchets », on aimerait entendre des solutions plus durables: « nous n'investirons pas des millions dans la construction d'une usine polluante mais dans une démarche ambitieuse et volontariste de réduction des déchets ». Ainsi, à terme, tous les incinérateurs ne pourront peut-être pas disparaître, mais nous pourrions réduire drastiquement le parc français et les problèmes associés.





# MÂCHEFERS

**Résidus solides recueillis à la base des fours d'incinérateurs\*** à l'issue de la combustion des déchets. Ils sont composés majoritairement de cendres, de 5 à 10% d'incombustibles divers (métaux ferreux et non ferreux, verre, etc.) d'imbrûlés (certains papiers retrouvés dans les mâchefers sont encore lisibles) et concentrent un certain nombre de polluants, en particulier des métaux lourds. Pour 1000 kg de déchets brûlés, environ 200 kg de mâchefers sont produits.

21

## LE MYTHE

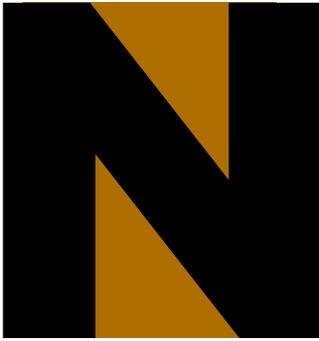
— On saurait très bien valoriser les mâchefers (certains osent même le mot « recycler ») ! Ils sont ainsi présentés comme des résidus qui peuvent servir de matières premières dans le secteur du BTP. Les mâchefers jugés non pollués et stabilisés (après une phase dite de « maturation ») peuvent être utilisés en sous-couche routière. Ce qui a le double bénéfice de faire des économies substantielles de matériaux et de ressources, et d'éviter d'envoyer les mâchefers en décharge.

## EN VRAI

— En réalité, c'est ce qui arrive encore à une part d'entre eux : **en 2014, ce sont 300 000 tonnes de mâchefers qui ont été envoyées en décharge**, soit parce que ceux-ci étaient trop pollués, soit pour servir de couche de couverture quotidienne. Ainsi, on a traité deux fois nos ordures ménagères : une fois en incinération et une fois en décharge.

**Même ceux utilisés en sous-couches routières posent problème.** Les industriels ont de plus en plus mal à trouver des débouchés, tant auprès des professionnels du BTP que des collectivités qui les bannissent parfois de leurs constructions. En effet, même si les mâchefers font l'objet de contrôles et sont stabilisés avant utilisation dans le BTP, il existe de grosses incertitudes quant à leur impact à terme sur l'environnement et la santé.

L'utilisation des mâchefers en sous-couches routières peut donc difficilement être considérée comme une valorisation optimale de ressources. Pourtant, certaines collectivités intègrent encore ce chiffre à leur taux global de recyclage ! Trifouilli de pourcentages et l'affaire est réglée !



Acronyme de «Not in my back yard», traduit par «Pas dans mon jardin».

Le terme Nimby renvoie à l'**opposition de riverains à l'implantation ou l'extension d'un projet dans leur environnement immédiat** : une entreprise, un axe de communication, ou dans notre cas une décharge ou un incinérateur.

## NIMBY

### LE MYTHE

— Les nimbyistes sont souvent présentés comme des opposants à un projet essentiel. Ils ne présenteraient aucune solution concrète alors que le projet auquel ils s'opposent serait forcément une formulation adéquate à un problème identifié (il y a des déchets, il faut une décharge !). Ainsi, le projet devra se faire dans tous les cas et si ce n'est pas ici, ce sera ailleurs. Les nimbyistes ne feraient que déporter le problème mais peu leur importeraient du moment que cela se fait dans le jardin de quelqu'un d'autre. Ne seraient-ils donc qu'une bande d'égoïstes méprisant l'intérêt général ?

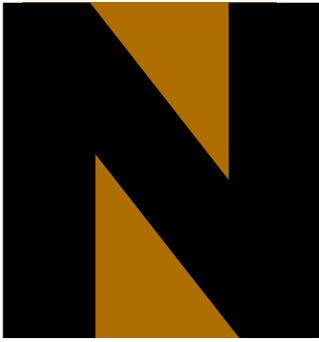
### EN VRAI

— C'est l'argumentaire que développent souvent les autorités publiques et les industriels lorsqu'ils rencontrent une opposition à un de leurs projets. **Affubler les personnes concernées par de nouveaux projets de l'adjectif « nimbistes » permet de délégitimer leur action.** Et si les causes profondes de ce syndrome se trouvaient plutôt dans les choix effectués en matière de concertation et de participation du public ?

Dans le domaine de la gestion des déchets, il est monnaie courante depuis des décennies de voir surgir du chapeau de la collectivité un projet d'**incinérateur\*** ou de **décharge\***. Le manque d'information qui accompagne souvent ces projets, très techniques et donc incompréhensibles pour les non spécialistes, cristallise les peurs de la population face à l'inconnu, et en l'occurrence face aux conséquences sanitaires et environnementales. Les maigres opportunités de débat portent trop souvent sur des détails du projet quand celui-ci est ficelé depuis des années, et non sur son fondement même. Ainsi, **la population n'est absolument pas consultée sur la politique locale de gestion de déchets** mais simplement sur le nombre d'arbres à replanter autour de la décharge.

Lorsque la décision est entérinée, quelle autre alternative reste-t-il que la résistance ? L'opposition est souvent une conséquence, et non la cause, du manque de concertation et de transparence. Enfin, s'ils sont jugés illégitimes, c'est que ces projets servent en réalité trop souvent quelques rares intérêts privés : l'intérêt collectif sert de caution pour imposer des projets fournis « clés en main ».





# NORME

*D'un point de vue juridique, la norme renvoie à une règle de droit existante (loi, décret, arrêté...). D'un point de vue industriel, la norme fait **référence au processus de normalisation française** (AFNOR) **ou internationale** (ISO). Les industriels se regroupent afin d'établir un ensemble de règles techniques qui viennent encadrer un produit ou une activité. En France, 756 normes AFNOR ont été publiées en 2014 et 1249 ont été révisées (contre 1790 retirées en parallèle), dont certaines sont rendues obligatoires par la loi (la norme NF U44-051 encadrant les quantités de polluants dans le compost par exemple). D'autres, non obligatoires, servent cepen-*

*dant souvent de référence dans les appels d'offres publics et privés, les contrats, etc.*

## LE MYTHE

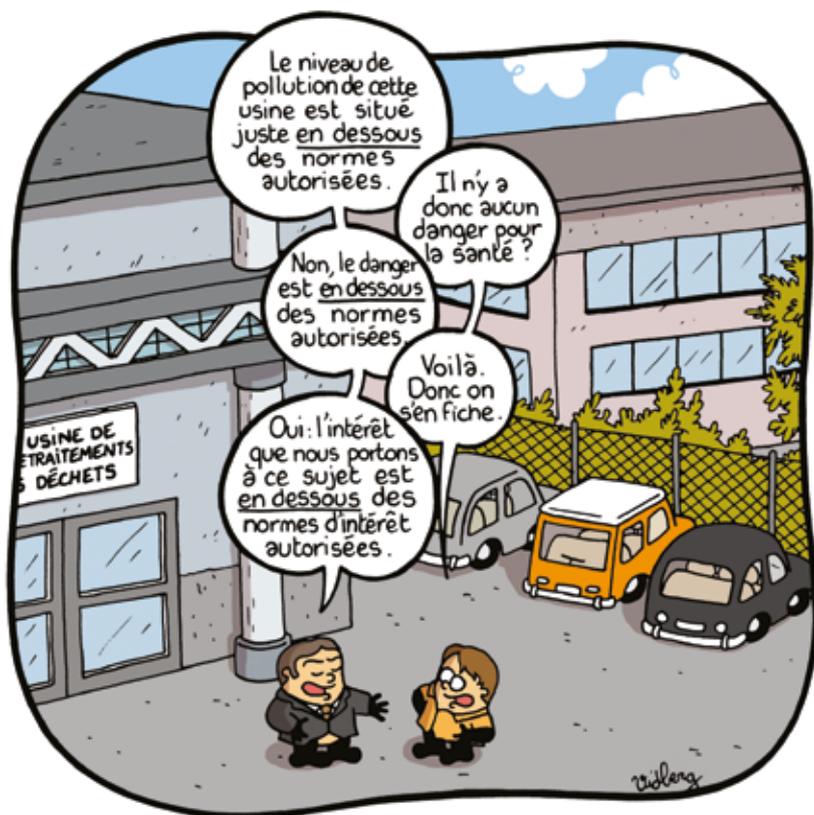
— La norme est souvent assimilée dans l'argumentaire officiel à une garantie de qualité, voire d'innocuité. C'est un poncif continuellement martelé (« on respecte les normes »), qui ferait croire que tout va bien.

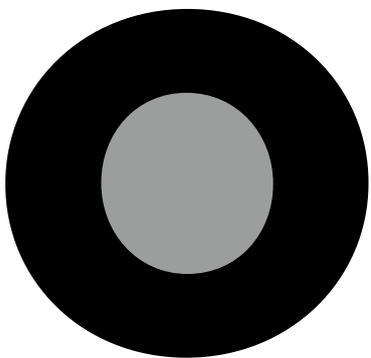
## EN VRAI

— Il faut bien rappeler que **le terme de « norme » n'implique pas « zéro rejet »** : il s'agit simplement d'un encadrement plus ou moins ambitieux de ceux-ci. Respecter la norme n'exclut donc pas la pollution, et encore moins les problèmes sanitaires. Ainsi, ce type de normes fixe un niveau de pollution « tolérable », ou en tout cas toléré (en quelque sorte un droit à polluer). Mais toute norme découle d'un compromis entre de nombreux facteurs : identification et évaluation des risques, rapport de force des parties prenantes, faisabilité technico-économique. Les incinérateurs par exemple sont soumis à des normes strictes en terme d'émission de polluants à la sortie de leurs cheminées, principalement par arrêté ministériel. Ainsi, un vingtaine de substances à risques doivent être surveillées, alors qu'on estime qu'un incinérateur rejette plus de 2000 substances. Si les normes sont de plus en plus strictes au cours du temps, leur évolution obéit à un processus d'identification, de recherche puis de découverte qui laisse souvent filer de nombreuses années avant de s'attaquer à un polluant identifié. C'est ce qui est arrivé pour les dioxines, un polluant parmi tant d'autres, au cours des précédentes décennies (émergence de scandales sanitaires suivis d'une prise en compte normative à retardement).

Si sur le papier, les associations citoyennes et environnementales peuvent participer aux réunions sur la mise en place d'une norme, dans les faits l'investissement en temps (et donc financier) que cela représente et les discours très techniques, empêchent clairement la représentation de la société civile lors de ces discussions. Au final, les industriels restent maîtres de ce qui apparaît ou non dans une norme.

En conclusion, cette démarche prend pour postulat de base que les émissions sont la normalité alors qu'on comprend bien aujourd'hui, à nos dépens, qu'une telle logique devrait être inversée : les émissions polluantes devraient être exceptionnelles et ramenées à zéro. Existe-t-il un niveau de pollution acceptable pour les dioxines qui sont persistantes et bioaccumulables ? Les populations qu'on expose à des valeurs « acceptables » de plomb ou de mercure les accepteraient-elles si elles étaient informées ?





Délit défini comme une **stratégie visant à raccourcir délibérément la durée de vie d'un produit** pour en augmenter le taux de remplacement.

#### LE MYTHE

\_\_\_ L'obsolescence programmée consisterait essentiellement à affaiblir délibérément un produit grâce à une pièce de mauvaise qualité ou qui s'arrête de fonctionner au bout d'un nombre déterminé d'utilisations – c'est le cas souvent cité de l'imprimante. Si cette obsoles-

## OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE

cence est aujourd'hui qualifiée de délit, alors tout va bien !

#### EN VRAI

\_\_\_ Plus couramment, **l'obsolescence technique vient en fait de la faiblesse des matériaux utilisés (les collants en nylon !) mais aussi de l'impossibilité de réparer ou de mettre à jour un produit.** Un exemple typique en la matière est celui des objets que l'on ne peut tout simplement pas, ou difficilement, ouvrir, à l'instar des ordinateurs portables Apple, dont les vis ne sont pas standard et ne peuvent être retirées qu'avec un tournevis spécifique.

De nombreux bricoleurs dénoncent, sur les forums ou dans la presse, les cas les plus flagrants d'obsolescence et cherchent à la contourner. C'est le cas des réparateurs bénévoles des Repair Cafés qui, pour plus de 70 %, déclarent participer à ces événements festifs pour soutenir le mouvement en faveur de la durabilité des objets. Ce désir de créer des objets solides et d'échapper aux stratégies industrielles et commerciales des grandes entreprises explique aussi la multiplication des « fablabs » – littéralement « laboratoires de fabrication » – et autres « makerspaces ».

**Enfin, l'obsolescence esthétique ou psychologique, qui repose sur notre envie de nouveauté, fait partie de la boîte à outils du marketing et de la publicité.** Est également en cause le matraquage publicitaire et ses effets de mode constamment changeante. Chaque nouveau modèle, chaque nouvelle version nous sont systématiquement présentés comme incontournables.

Cette course au changement qui en fait un véritable « bougisme » débouche sur un phénomène sociétal généralisé d'obsolescence « esthétique » ou « culturelle » tout aussi néfaste que l'obsolescence technique à proprement parler.

Ne laissons donc pas l'arbre cacher la forêt. Si l'obsolescence programmée existe (et est même devenue un délit aux yeux de la loi française), l'obsolescence technique et esthétique de tous les produits ou presque constitue un enjeu bien plus important.



# P

*Logo apposé sur une grande majorité des emballages ménagers, représenté par deux flèches entrelacées en une pastille verte.*

## LE MYTHE

— Pour une grande partie des consommateurs le logo point vert est synonyme de recyclable. C'est vrai qu'il est régulièrement placé juste à côté de la petite phrase «Pensez au tri», histoire de nous perdre un peu plus.

## POINT VERT

### EN VRAI

— Pourtant, le point vert ne veut pas dire recyclable, **il signifie que le producteur de l'emballage s'est acquitté de sa contribution auprès d'Eco-emballages\*** pour contribuer financièrement (en partie du moins) à la gestion des déchets d'emballages.

Pour clarifier la situation, on a vu apparaître le logo Triman (en 2015). Il s'agit d'un petit bonhomme dans un rond avec 3 flèches, ce qui cette fois signifie que l'emballage est recyclable.

Avec cette profusion de pictogrammes, nous avons aujourd'hui une signalétique qui ne s'est guère simplifiée. On peut ainsi trouver sur un même emballage le logo Point vert (qui ne signifie pas que l'emballage est recyclable), juste à côté de la petite phrase «Pensez au tri!» puis en dessous deux informations différentes suivant la partie de l'emballage dont il est question (une partie va au recyclage et l'autre à la poubelle), le tout entouré d'un cadre noir et du logo Triman (qui signifie recyclable). Limpide, on vous dit!



CONSIGNE POUVANT VARIER LOCALEMENT • WWW.CONSIGNESETRI.FR

# R

*Procédé permettant d'utiliser à nouveau un produit à part entière ou sa matière pour créer un nouveau produit. C'est une forme de valorisation des déchets qui permet de réaliser des économies de matières premières et d'énergie, tout en réduisant la quantité de déchets ultimes à traiter.*

29

## RECYCLAGE

### LE MYTHE

— Dans l'imaginaire collectif, un déchet recyclé ne constituerait pas un problème. Réduction des déchets est souvent synonyme de mieux trier pour recycler.

### EN VRAI

— Le recyclage n'est cependant pas sans conséquences environnementales : au delà des impacts liés au transport, **le cycle de production de matière recyclée est consommateur de ressources**, en quantités très variables selon le matériau considéré.

En outre, certains matériaux perdent en qualité au fur et à mesure de leurs cycles de recyclage (le papier ne supporte que deux à cinq cycles de recyclage). On appelle ce processus le « downcycling », ou recyclage en cascade (ou sous-cyclage), par opposition au recyclage en boucle (comme c'est le cas pour les déchets organiques avec le compostage). Le plastique ne peut être recyclé que 5 fois maximum et il faut toujours réintroduire de la matière vierge. Conclusion : mieux vaut apprendre à rincer une tasse que chercher à créer une industrie de recyclage des gobelets de café.

Même lorsque le recyclage permet de créer des produits durables, il pose la question de la consommation. Oui, on peut recycler du plastique pour en faire des chaises de jardin. Mais de combien de salons de jardin avons-nous besoin ?

Le terme « recyclable » est trop souvent utilisé dans le seul but trompeur de donner une caution verte à des produits jetables ou des objets inutiles sous prétexte qu'ils peuvent être recyclés. Car c'est bien là que réside le problème. Le recyclage empêche de se poser la question fondamentale de la sobriété dans notre utilisation de la matière. **La solution que peut apporter le recyclage pour certains produits ne devrait pas empêcher de penser à des processus plus vertueux et moins impactants.**

# R

Acronyme de « **résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères** ».

Les REFIO M sont issus de la neutralisation des gaz acides et toxiques de l'incinération des déchets, par des réactifs comme la chaux ou le bicarbonate de sodium. Ils contiennent également les cendres volantes captées lors de la filtration des fumées et les boues issues de la filtration des eaux de lavage des fumées.

## REFIOM

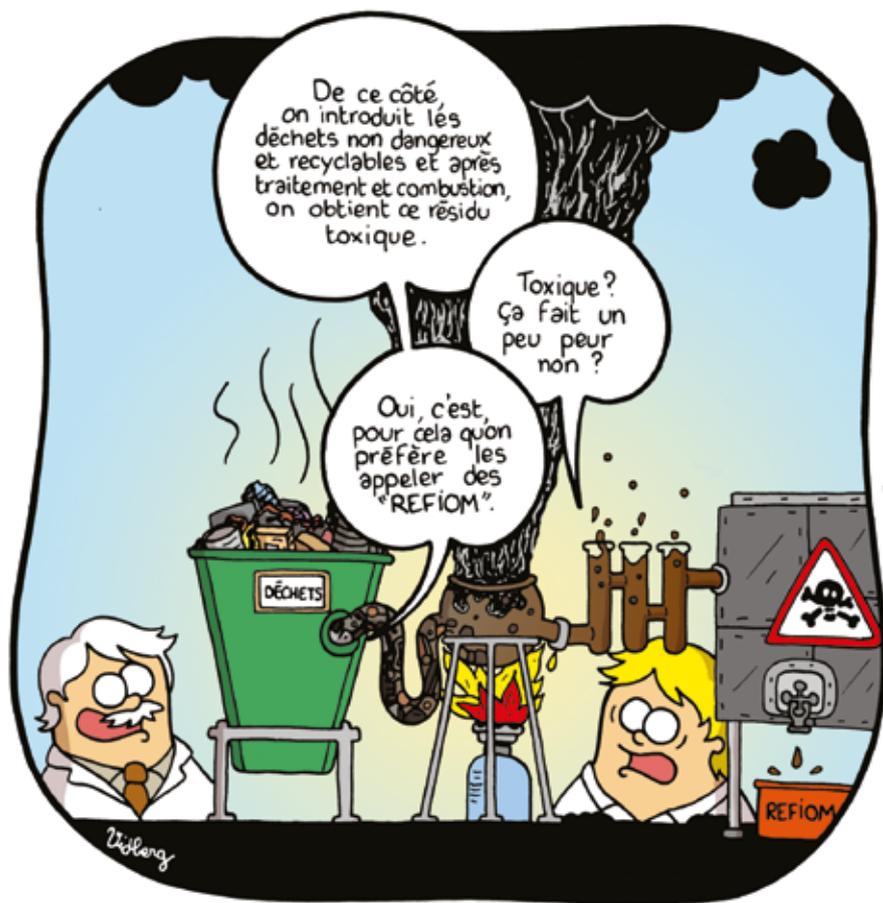
### LE MYTHE

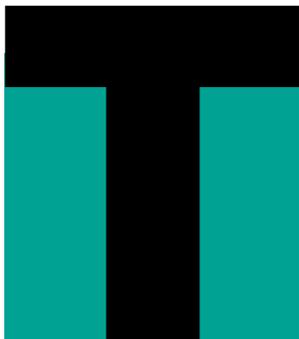
— L'incinération est parfois érigée en technologie « écologique », productrice d'énergie « propre ». Les REFIO M ne semblent pas être un problème pour les partisans de l'incinération.

### EN VRAI

— Pourtant, ils symbolisent bien l'aberration de l'incinération qui, à partir de déchets non dangereux, produit des déchets... classés dangereux par la réglementation elle-même. **Les REFIO M sont en effet des sous-produits particulièrement toxiques**, puisqu'ils concentrent une partie importante des polluants contenus dans les fumées (dioxines et furanes, métaux lourds, etc.). Pour une tonne de déchets non dangereux incinérée, ce sont environ 30 kg de REFIO M qui sont produits. Avec 30% de ses déchets ménagers et assimilés qui partent en incinération, la France a produit, en 2014, 470 000 tonnes de REFIO M. Leur destination ? L'enfouissement en centre de stockage pour déchets dangereux ou dans les anciennes mines alsaciennes et allemandes, où ils représentent une menace de pollution diffuse pour de longues décennies.

De quoi écailler encore un peu plus le vernis vert de l'incinération...





**Mode de facturation pour la gestion des déchets ménagers et assimilés qui indexe une partie de la facture sur la quantité de déchets produits par foyer.** Une partie de la facture reste fixe pour couvrir les coûts invariables et communs, et l'autre partie de la facture dépend quant à elle du poids, du volume ou du nombre de levées. Concrètement, le passage à une tarification incitative peut se faire de plusieurs façons, selon que

les collectivités souhaitent la mettre en place sous forme de « taxe » incitative (TEOMI) ou de « redevance » incitative (REOMI).

La TI a pour objectifs et effets de diminuer la quantité de déchets produits par habitant (tous types de déchets compris),

et d'améliorer les performances de tri (et donc de réduire les déchets « résiduels » à éliminer).

La tarification incitative des ménages est à distinguer de la « redevance spéciale » qui, sur le même modèle, touche quant à elle les commerçants et leurs déchets « assimilés » (similaires aux déchets des ménages, mais généralement en plus gros volumes).

## LE MYTHE

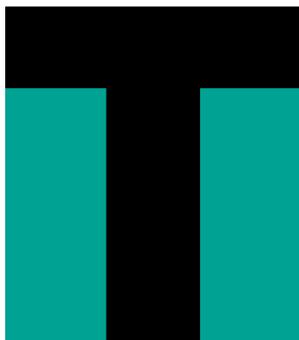
— La tarification incitative, d'après les collectivités réticentes à franchir le cap, présenterait de gros inconvénients : investissement préalable trop lourd, risques d'incivilités (les habitants étant tentés de mettre leurs déchets dans la poubelle des voisins ou en pleine nature pour diminuer leur facture), difficultés à la mettre en place en zone urbaine où l'habitat est dense et les bennes sont partagées.

## EN VRAI

— Dans les faits, toutes les études et expérimentations menées prouvent que **la mise en place de la tarification incitative est efficace pour réduire la quantité de déchets produits sur un territoire** (+30% de collectes sélectives, +12% de collecte du verre, -30% d'ordures ménagères résiduelles et -10% de déchets ménagers et assimilés au global, selon une étude du Commissariat général au développement durable). Les incivilités sont mineures et, dans le cas où elles sont établies, elles disparaissent rapidement lorsque la collectivité anticipe, communique de façon trans-

parente envers les usagers et prend les mesures adéquates pour faire cesser ces pratiques.

La TI est un très bon outil dans la démarche zéro déchet d'un territoire, en particulier lorsqu'elle s'accompagne de collectes séparées faciles d'accès, notamment pour les biodéchets, et d'une action plus globale sur la problématique des déchets (programme local de prévention, soutien aux alternatives, formation des usagers à la réduction, etc.).



**Usine destinée à trier le contenu mélangé de nos poubelles noires, pour séparer les différents types de déchets qui s’y trouvent.**

En France, ces usines, au nombre d’une cinquantaine, sont utilisées pour séparer les différents composés des poubelles non triées, en particulier les métaux, les matières plastiques et autres matériaux à haut pouvoir calorifique, ainsi que les déchets fermentescibles (les restes alimentaires par exemple) grâce à des opérations mécaniques (lacérations et tris) et biologiques (compostage, méthanisation). De nombreux projets ont fleuri sur le territoire français dans les années 2000, comme nulle part ailleurs en Europe, et continuent de surgir sous diverses noms (« tri-préparation » ou « tri-méthanisation », à distinguer de la méthanisation classique).

## TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE (TMB)

### LE MYTHE

— Le TMB est vendu comme la solution « écologique » pour traiter les déchets ménagers non triés en valorisant la fraction fermentescible des ordures ménagères.

### EN VRAI

— De nombreuses collectivités se sont ainsi équipées d’usines coûtant plusieurs dizaines de millions d’euros chacune dans l’espoir notamment de produire du compost, qui s’est avéré de piètre qualité malgré l’élaboration d’une norme spécifique (NF U44-051) très tolérante. **Ce compost doit souvent encore être enfoui**, à défaut de respecter ladite norme ou par manque d’acheteurs intéressés. Beaucoup de ces usines ont été et sont encore touchées par des pannes importantes, voire des accidents tels que des incendies, et plusieurs ont été définitivement fermées pour arrêter les frais (à Angers, Peyrat-de-Bellac...).

Dans la poubelle noire, il reste pourtant des piles (2 piles sur 3 ne sont toujours pas triées en France), des médicaments, des restes de javel, des protections hygiéniques... Comment prétendre faire du compost pour l’agriculture avec ces contaminants mélangés à nos épiluchures pendant des jours voire semaines avant traitement ? Le TMB c’est comme essayer de séparer le blanc du jaune dans une omelette.

**Le seul investissement est colossal** (ex. 90,7 millions d'euros HT à Montpellier) **pour des résultats qui ne respectent pas les engagements et ont des impacts environnementaux et sanitaires conséquents.**

A part les métaux dont la récupération est plus facile, quasiment aucune matière recyclable ne sort concrètement de ces usines. Au-delà de ces résultats navrants, **ces investissements et autres coûts prohibitifs de fonctionnement inhibent fortement le développement des collectes sélectives en parallèle**, dont le tri à la source des biodéchets qui permettrait de gérer les déchets plus en amont.

Il convient donc de remettre le TMB à sa place : loin de permettre la production « magique » d'un amendement agricole de qualité à partir de déchets mélangés, il constitue seulement un prétraitement qui ne permet en aucun cas de se passer de l'incinération ou du stockage des déchets en aval.

Cependant, à l'heure où ces lignes sont écrites, la (fausse) parade semble toute trouvée puisque de plus en plus de collectivités, heureuses propriétaires de TMB, se tournent vers la production massive de **CSR\*** et leur **incinération\***.



Il existe deux types de valorisation. La valorisation énergétique consiste à **produire de l'énergie à partir des déchets grâce à des procédés comme l'incinération, la gazéification ou la méthanisation**. Elle est différente de la valorisation matière, qui englobe les différentes opérations de recyclage qui permettent de transformer des objets et matériaux en matière première secondaire, réutilisable lors d'autres cycles de production successifs.

Ainsi, une « unité de valorisation énergétique » (UVE) est, tout simplement, un incinérateur qui valorise la chaleur produite lors de la combustion des déchets.

## VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

### LE MYTHE

— La valorisation énergétique des incinérateurs permettrait de produire de l'énergie renouvelable. Suez va même jusqu'à parler d'« énergie verte ».

### EN VRAI

— Comment en vient-on à qualifier l'énergie des incinérateurs de « renouvelable » ? Le terme est inapproprié pour au moins deux raisons : d'abord parce que **les déchets brûlés sont constitués en partie de matières directement issues de ressources fossiles** (plastique, métaux, etc.) non renouvelables. Ensuite, parce que **les autres déchets** (restes alimentaires, papiers / cartons, etc.), issus de ressources renouvelables, se trouvent être aussi... compostables ou recyclables et **ne devraient donc tout simplement pas se trouver dans le four d'un incinérateur**.

Les fabricants et utilisateurs d'usines de « tri mécano biologique » (TMB) se sont également approprié le terme de valorisation, ces usines étant censées produire du compost à partir des déchets fermentescibles non triés à la source se trouvant dans la poubelle en mélange des ménages. Les TMB sont ainsi devenus des « unités de valorisation organique » (UVO), malgré de nombreuses avaries techniques, des coûts prohibitifs, et leur incapacité chronique à produire du compost de qualité. Ces TMB « valorisent » aujourd'hui de plus en plus les déchets sous forme de **CSR\***, lesquels sont destinés à être incinérés... valorisés énergétiquement, pardon !

Ainsi, il faut se méfier de cette nouvelle sémantique qui tend à masquer la réalité du traitement réservé aux déchets. Non seulement, le terme de «valorisation» utilisé seul ne permet pas de connaître le devenir du déchet, mais le terme cache parfois une réalité bien moins verte que ce qu'il peut suggérer à première vue.





*Le terme zéro déchet a le vent en poupe, notamment grâce à la médiatisation grandissante du mode de vie zéro déchet. Des entreprises du traitement des déchets s'emparent également du concept : Pizzorno, Suez, parlent d'objectif zéro déchet pour certains de leurs projets alors que le modèle économique de ces entreprises est fondé sur une rémunération au tonnage, et donc un chiffre d'affaire qui dépend de sur la quantité de déchets produits !*

*Une mise au point s'impose, sur ce qu'est le zéro déchet et surtout ce qu'il n'est pas.*

# ZÉRO DÉCHET

## LE ZÉRO DÉCHET, CE N'EST PAS

— **« Le zéro déchet en décharge »** Régulièrement, le terme zéro déchet est utilisé pour parler du « zéro déchet en décharge », une façon de plus de courir vers le tout incinération.

— **« Le 100% valorisation »** Dans certains discours, zéro déchet renvoie à la valorisation du déchet et occulte les aspects de prévention et de réduction.

Le zéro déchet, ce n'est pas seulement regarder ce qu'il y a dans la poubelle d'ordures ménagères et se demander comment faire pour tout recycler. Le tout recyclage n'est pas une démarche zéro déchet aboutie.

## LE ZÉRO DÉCHET, C'EST

— **Une démarche visant à réduire à la source la production de déchets.** Il s'agit d'intervenir à trois niveaux : produire sobrement (via l'éco-conception notamment), optimiser et allonger l'usage (via l'économie du partage, le réemploi par exemple) et en dernier lieu préserver la matière (grâce au compostage ou au recyclage).

Cette démarche s'appuie notamment sur la hiérarchisation des modes de traitement prévue par le Code de l'environnement, à savoir : la préparation en vue de la réutilisation, le recyclage, toute autre valorisation, notamment la valorisation énergétique et en dernier lieu l'élimination.

— **Une démarche positive d'amélioration constante.** Il ne s'agit pas de tout révolutionner du jour au lendemain mais de mettre en place, action après action, un mode de fonctionnement plus vertueux.

**Une démarche multi-acteur et englobante.** Dans un foyer, le mode de vie zéro déchet concerne tous les membres de la famille ainsi que les amis et autres visites, mais également le commerçant de quartier qui nous sert dans notre propre contenant. Lors d'un événement, la démarche concerne les organisateurs, les prestataires et partenaires et les participants. Sur un territoire, les élus de la collectivités, le syndicat de traitement, le prestataire de collecte, les habitants, les associations seront concernés. Et pour une société zéro déchet, ce sont toutes les parties prenantes qui doivent s'investir : politiques, industriels, entreprises et citoyens pour co-construire une démarche globale et positive. Nous pouvons tous décider de devenir une brique de la société zéro déchet, zéro gaspillage.

## **LISTE DES SIGLES**

<b>ACV :</b>	Analyse de cycle de vie
<b>AFNOR :</b>	Association Française de Normalisation
<b>CSR :</b>	Combustibles Solides de Récupération
<b>ESS :</b>	Économie Sociale et Solidaire
<b>GES :</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>ISO :</b>	Organisation internationale de normalisation
<b>NF :</b>	Norme Française
<b>NIMBY :</b>	Not In My BackYard
<b>OMR :</b>	Ordures Ménagères Résiduelles
<b>PET :</b>	Polytéréphtalate d'éthylène (type de plastique)
<b>REFIOM :</b>	Résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères
<b>REOMI :</b>	Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
<b>REP :</b>	Responsabilité élargie des producteurs
<b>TEOMI :</b>	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative
<b>TI :</b>	Taxi Incitative
<b>TMB :</b>	Tri mécano-biologique
<b>UE :</b>	Union européenne
<b>UIOM :</b>	Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères
<b>UVE :</b>	Unité de Valorisation Énergétique
<b>UVO :</b>	Unité de Valorisation Organique

# RESTONS EN CONTACT

**Zero Waste France a pour mission première de fournir à tous une information indépendante** et de rendre plus clairs les enjeux environnementaux, sanitaires et économiques liés à la gestion des déchets. Découvrez nos articles, publications et propositions sur notre site internet : [zerowastefrance.org](http://zerowastefrance.org)

Retrouvez-nous également sur notre page Facebook : [www.facebook.com/ZeroWasteFrance](https://www.facebook.com/ZeroWasteFrance) et notre compte Twitter : [twitter.com/ZeroWasteFR](https://twitter.com/ZeroWasteFR)

**Pour nous contacter**  
[contact@zerowastefrance.org](mailto:contact@zerowastefrance.org)

**Pour s'abonner à la newsletter**  
[huit.re/newsletterzwf](https://huit.re/newsletterzwf)

## ZERO WASTE FRANCE EST FINANCÉE PAR LES DONS DES CITOYENS

**Relais de la vigilance citoyenne**, Zero Waste France est aussi une force de proposition qui va à la rencontre des citoyens, des acteurs économiques et des élus pour faire connaître les moyens de prévention des déchets et les modes de gestion les plus écologiques.

**Grâce à ses adhérents et donateurs**, l'association est indépendante des pouvoirs publics et des industriels, ce qui lui permet de jouer un rôle de contre-pouvoir indispensable dans le monde complexe et opaque de la gestion des déchets.

**POUR PRÉSERVER NOTRE INDÉPENDANCE,  
NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE SOUTIEN.**

**BULLETIN D'ADHÉSION AU DOS.**



# REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous nos généreux donateurs individuels et associatifs, qui nous ont permis de mener à bien ce projet, ainsi que le site de financement communautaire Ulule qui l'a relayé.

Association Accide, Justine Arnaud,  
Françoise Autret, Alexia Balagny,  
Didier Bergeret, Bénédicte Berlingen,  
Flore Berlingen, Martin Biguet-Mermet,  
Nicolas Bonnet, Alice Boussicaut, Hélène Braconot,  
Alain Cabal, Nicolas Chouleur, Association  
Vigilance Citoyenne, Agnès Clary-Wawrin,  
Marianne Constant, Louis Cornette de Saint-Cyr,  
Société Culottées, Jean-Louis Delon,  
Perrine Dereux, François Descamps,  
Julia Dombradi, Pierre Dubois, Gérard Der Aprahamian,  
Alexandre Faraino, Association Fare Sud, Elise  
Faure, Benoit Feryn, Fanny Fornalik, Céline  
Fournier, Alban Frachisse, Jérôme Gabriel,  
Olivier Galinou, Michel Gillet, Françoise Hovelaque,  
Guillaume Ichard, Marie Pesenti Irrman, Jean Jacq,  
Véronique Jourde, Maxence Lagalle,  
Anna Le Dressay, Anne Le Moel, Anne-Claire Lenain,  
Francesco Lestingi, Nathalie Lévêque,  
Gérard Lévi Alvarès, Pierre-Alexandre Maizière,  
Salvo Manzone, Jean-Jacques Marchand,  
Barnabé Martin, Odette Mouhad, Charlotte NKouri,  
Vincent Ozanam, Olivier Papin, Monique Paquelier,  
Anne-Marie Penon, Isabelle Pernet, Patricia Philis,  
Claude-Noëlle Pickmann, Nicolas Piquemal,  
Famille Plauchu, D. Portemont, Francis Redon,  
Anne Ribiere, Cynthia Roulin, Anne-Marie  
Rousseau, Matthieu Sinico, Claude Tomaïer,  
Daniel Trinh-Duc, Yannick Vicaire,  
Annelaure Wittmann, François Zeller

## MENTIONS LÉGALES

### Textes

Reproduction autorisée, sous condition d'indiquer la source (Licence CC BY-SA).

### Illustrations

© Zero Waste France, utilisables uniquement avec l'accord de Zero Waste France.

### Directeur de la publication

Flore Berlingen

### Rédaction

Flore Berlingen, Hélène Bourges, Laura Caniot, Séverine Chaix, Pauline Imbault, Sébastien Lapeyre, Delphine Lévi Alvarès, Sophie Perroud et Thibault Turchet

### Comité de relecture

Anna Laurent, Mathilde Didio, Laura Caniot

### Illustration

Martin Vidberg

### Graphisme

Atelier des grands pêcheurs



*Sauf mention contraire, cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transposé.*

## **ZERO WASTE FRANCE**

**a mis dans ce petit dico militant toute son expertise citoyenne au service de la transparence et de l'accès à une information indépendante pour tous. Afin de lutter contre le détournement et la complexification du vocabulaire relatif aux déchets, nous vous proposons de décrypter ensemble en 22 mots ou expressions, de A comme « analyse de cycle de vie », à Z comme « zéro déchet », les enjeux qui se cachent derrière ces gros mots des déchets. À la fin de votre lecture, vous aurez peut-être envie de changer les choses et de travailler à votre tour pour plus de transparence. Alors n'hésitez pas à rejoindre Zero Waste France dans son action!**

[contact@zerowastefrance.org](mailto:contact@zerowastefrance.org)



**ZEROWASTE**  
**FRANCE**

18 Boulevard Barbès, 75018 Paris  
01 55 78 28 60

[www.zerowastefrance.org](http://www.zerowastefrance.org)